

DEFINITION DU S.C.O.T : (voir annexe).

La loi du 16 / 12 /2010 sur les reformes des collectivités territoriales.

A prévu la mise en place de commission départementale qui a siégé en mars dernier pour revoir l'organisation territoriale au niveau intercommunal. Cette commission propose, d'aller vers une fusion globale au niveau de notre arrondissement ; à savoir une grande communauté d'agglomération.

Ce qui cause problèmes aux élus des structures intercommunales rurales :

- Esprit de clocher
- Peur de la ville et méfiance.

Mais en regardant les budgets de la CA de SGMES et des communes rurales, tout est dit. Pour lever la crainte, il faut qu'à l'avenir les élus locaux (Maires) soient actifs et non passifs, participent aux réflexions pour intégrer des projets structurant concernant leur secteur territorial dans le Scot. (ce dernier est révisé tout les 10 ans)

3) L'incitation financière :

- a- **La fiscalité propre** : TPU, 3 taxes foncières
- b- **Etat** : DGE : -1ere part 40 pour cent interco et 60 pour cent les communes.
 - DGF (voir annexes)
 - FCTVA : récupération
 - DDR : 60 pour cent l'interco.
 - 40 pour cent les projets communaux
 - L'enveloppe de 2010 :11 882 247€.a repartir entre les 748 communes rurales organisées.
- c- **Département et régions** : des politiques nouvelles ont été développées pour accompagner les projets de l'intercommunalité en les cofinçant.

Ainsi, les programmes d'aménagements et développements local ont vu le jour.

(P A D E L): 40 pour cent d'aides par dossier ; pour l'arrondissement de Sgmes cela représente une enveloppe annuelle de : 1.4 m € pour le secteur rural et 600 000 € pour la C. A.

Cette politique concertée est adoptée au niveau du conseil général et de la région. Depuis ; elle a évoluée en devenant la politique de l'aménagement du territoire Moselan (P A D T M). La nouveauté, est que le Conseil Général et la Région contractualisent avec les différentes communautés de communes ;en tenant compte de l'intérêt et des priorités de la politique du conseil général et de la Région .